

La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée

États financiers

31 mars 2023

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la CPIVM) ainsi que tous les renseignements présentés dans le rapport annuel de La Société des ponts fédéraux Limitée (la Société mère) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations qui sont déterminées selon le meilleur jugement de la direction.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé et tient à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces outils sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, de la protection et du contrôle des actifs, ainsi que de la conformité des transactions et des événements consignés. Les contrôles internes sont complétés par les auditeurs internes, qui effectuent des examens périodiques de différents aspects des activités de la Corporation.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et à ses règlements, à la *Loi maritime du Canada* et à ses règlements, ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Corporation. Le Conseil s'acquitte de ces responsabilités en collaboration avec le comité d'audit du Conseil, composé de deux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Corporation.

Le comité d'audit rencontre la direction et la vérificatrice générale du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner et de recommander l'approbation du rapport de l'auditeur et des états financiers annuels de la Corporation au Conseil. Par ailleurs, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de la Corporation.

La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers et produire son rapport par la suite.



Lisa Rozon
Directrice, rapports d'entreprise



Natalie Kinloch
Présidente du Conseil

Cornwall, Ontario
Le 8 juin 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CPIVM au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CPIVM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CPIVM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CPIVM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CPIVM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CPIVM;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CPIVM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CPIVM à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements ainsi que les statuts et les règlements administratifs de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée.

À notre avis, les opérations de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink that reads "Catherine Lapalme". The signature is written in a cursive, flowing style.

Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 8 juin 2023

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE
État de la situation financière
au 31 mars
(en dollars canadiens)

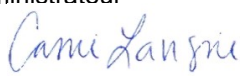
	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	593 252	2 395 071
Placements	692 000	-
Comptes débiteurs	61 039	93 491
Financement public à recevoir (note 4)	138 822	202 254
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	1 485 113	2 690 816
PASSIFS		
Créditeurs et frais à payer		
Ministères et organismes fédéraux	83 189	55 715
Autres	243 590	581 521
Retenues de garantie	-	282 483
Dépôts des clients	52 309	60 517
Montant à payer aux partenaires (note 5)	1 095 120	1 566 210
Avantages sociaux futurs (note 6)	240 768	267 210
Produits reportés	226 770	217 784
TOTAL DES PASSIFS	1 941 746	3 031 440
DETTE NETTE	456 633	340 624
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	445 540	346 197
Charges payées d'avance	19 093	2 427
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	464 633	348 624
EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ	8 000	8 000

Obligations contractuelles (note 9), droits contractuels (note 10) et éventualités (note 11)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



 Administrateur



 Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2023 Budget	2023 Réal	2022 Réal
REVENUS			
Produits des péages	1 634 732	2 168 908	1 203 661
Contrats de location et permis	164 763	173 970	164 645
Intérêt	2 936	40 870	14 990
Autres	8 800	8 029	13 183
TOTAL DES REVENUS	1 811 231	2 391 777	1 396 479
CHARGES (note 13)			
Entretien	1 242 034	1 273 131	992 053
Fonctionnement	1 135 842	1 109 611	1 119 875
Administration	1 118 190	1 195 882	951 892
TOTAL DES CHARGES	3 496 066	3 578 624	3 063 820
Déficit de fonctionnement annuel avant le financement public	(1 684 835)	(1 186 847)	(1 667 341)
Financement public (note 4)	1 684 835	1 186 847	1 667 341
Excédent d'exploitation annuel	-	-	-
Excédent d'exploitation cumulé, début de l'exercice	8 000	8 000	8 000
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel selon l'accord de coentreprise (note 5)			
Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation	-	-	-
La Société des ponts fédéraux Limitée	-	-	-
Excédent d'exploitation cumulé, fin de l'exercice	8 000	8 000	8 000

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE
État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars canadiens)

	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ANNUEL	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(410 000)	(170 745)	-
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	85 624	71 402	65 799
	(324 376)	(99 343)	65 799
Acquisition de charges payées d'avance	(177 726)	(214 954)	(117 052)
Utilisation de charges payées d'avance	177 726	198 288	130 733
	-	(16 666)	13,681
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(324 376)	(116 009)	79 480
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	354 697	340 624	420 104
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	679 073	456 633	340 624

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent d'exploitation annuel	-	-
Ajustement des éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	71 402	65 799
Perte (gain) de change	214	670
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des intérêts courus à recevoir liés aux placements	(19 810)	-
(Augmentation) diminution des débiteurs	52 262	(16 220)
(Augmentation) diminution du financement public à recevoir	63 432	602 580
Augmentation (diminution) des créditeurs liés aux ministères et organismes fédéraux	27 474	16 324
Augmentation (diminution) des autres créditeurs et frais à payer	(75 581)	126 323
Augmentation (diminution) des dépôts de clients	(8 208)	10 222
Augmentation (diminution) des produits reportés	8 986	635
Augmentation (diminution) des intérêts à payer aux partenaires	22 536	2 819
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(26 442)	(141 820)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(16 666)	13,681
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	99 599	681 013
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Trésorerie utilisée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(95 701)	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(95 701)	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(692 000)	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(692 000)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Montants reçus des partenaires	232 295	486 177
Montants payés liés aux travaux effectués au nom des partenaires	(1 345 798)	(1 998 665)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1 113 502)	(1 512 488)
Perte de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	(214)	(670)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 801 818)	(832 145)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	2 395 071	3 227 216
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	593 253	2 395 071

L'intérêt reçu durant l'exercice totalise 21 060 \$ (14 990 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022) et l'intérêt payé durant l'exercice est nul (nul a été payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022).

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM) est une filiale en propriété exclusive de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État canadienne inscrite à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CPIVM est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La CPIVM a été incorporée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1962 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour exploiter et gérer un pont international à péage entre Cornwall, en Ontario et Rooseveltown, dans l'état de New York.

Selon une entente de septembre 1957, la CPIVM gère et exploite une coentreprise au nom de la SPFL et de la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS). La coentreprise a été catégorisée comme étant un partenariat public. L'excédent cumulé comprend huit (8) actions de la CPIVM émises et entièrement payées à une valeur de 1 000 \$ chacune. La SPFL est propriétaire de toutes les actions, ce qui fait de la CPIVM une filiale en propriété exclusive de la SPFL aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La part de la SPFL dans la CPIVM représente 50 % de son investissement dans le partenariat avec le gouvernement.

Le mandat de la CPIVM consiste à exploiter et à gérer le corridor du pont à péage international qui relie Cornwall, en Ontario, à Akwesasne et Rooseveltown, dans l'état de New York. Le corridor comprend un pont à travée basse reliant la ville de Cornwall en Ontario à l'île de Cornwall (le pont du chenal nord), un complexe douanier, des installations d'entretien, un bâtiment administratif et une route qui s'étend sur l'île de Cornwall, ainsi qu'un pont surélevé reliant l'île de Cornwall à Rooseveltown dans l'état de New York (le pont du chenal sud).

Les états financiers présentent les actifs, les passifs et les activités des partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires, les comptes d'épargne à taux élevé et les placements hautement liquides venant à échéance dans les 90 jours.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placements

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM investit ses surplus dans divers certificats de placements garantis d'institutions financières canadiennes. Ces placements viennent tous à échéance dans un délai d'un an.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance constituent des paiements déjà effectués pour des services d'assurance à recevoir ultérieurement et les paiements versés en remplacement d'impôts payés d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées comme des charges à mesure que les services sont fournis. Les primes d'assurance et les paiements versés en remplacement d'impôts payés d'avance sont compris dans l'acquisition de charges payées d'avance et l'utilisation de charges payées d'avance, comme l'indique l'état de la variation de la dette nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût amorti. Les immobilisations corporelles de la CPIVM comprennent les actifs acquis pour l'exploitation du corridor du pont à péage international. Puisque les partenaires sont les propriétaires directs des ponts du chenal nord et du chenal sud ainsi que de certains immeubles, les projets d'immobilisations associés à ces actifs sont comptabilisés comme des travaux effectués au nom des partenaires (note 5), plutôt qu'à titre d'immobilisations corporelles de la CPIVM.

Les remplacements et les améliorations majeures qui prolongent la durée de vie des actifs existants, en accroissent leur capacité, leur sécurité ou leur efficacité, ou qui visent à réduire ou à prévenir la contamination de l'environnement sont capitalisés. Les réparations et l'entretien sont imputés à l'exploitation à mesure qu'ils sont effectués.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

Véhicules et matériel	5 à 10 ans
Bâtiments	10 à 25 ans

Les immobilisations corporelles catégorisées comme des travaux en cours sont transférées dans la catégorie appropriée de l'immobilisation lorsqu'elles commencent à être utilisées, pour être amorties par la suite.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle n'aide plus la CPIVM à fournir des produits et des services ou indiquent que la valeur des avantages économiques futurs relatifs à cette immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable, son coût est réduit pour refléter la diminution de sa valeur.

Dépôts des clients

Les dépôts de sécurité provenant des comptes de facturation des clients sont retenus par la CPIVM. Le montant du dépôt de sécurité représente une estimation des coûts de transit de deux mois pour les nouveaux clients. Les clients utilisant les services de la CPIVM depuis plus de deux ans et qui n'ont aucun défaut de paiement ont droit à une réduction du dépôt de sécurité à un mois et demi. Après cinq ans sans avoir eu de défaut de paiement, le montant du dépôt de sécurité peut être réduit à un mois, ce qui représente deux cycles de facturation. Les dépôts de sécurité sont retournés aux clients, sans intérêts, à la fermeture de leur compte.

Avantages sociaux futurs

a) Absences rémunérées

Les employés de la CPIVM ont le droit de cumuler, sans droit acquis, les congés de maladie et les congés d'invalidité de longue durée prévus dans leurs conditions d'emploi. La CPIVM comptabilise le coût des avantages sociaux futurs au titre des congés de maladie et des congés d'invalidité de longue durée pour les périodes durant lesquelles les employés rendent des services à l'entité, et le passif que représentent ces avantages sont comptabilisés en fonction de la probabilité d'emploi qui repose sur des données historiques. Ce régime d'avantages sociaux n'étant pas provisionné, il ne détient donc aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

b) Indemnités de départ

Avant le 1^{er} janvier 2012, les employés admissibles de la CPIVM avaient droit à des avantages sociaux précis prévus dans leurs conditions d'emploi, dans le cadre d'un régime d'indemnités de départ, et, de temps à autre, les employés peuvent recevoir une indemnité de départ distincte, le cas échéant. La CPIVM a mis fin à l'avantage antérieur au 1^{er} janvier 2012, et toutes sommes à payer à la fin de l'exercice ont été cumulées, puis évaluées de nouveau sur une base annuelle pour tenir compte des augmentations salariales.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Régime de retraite

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), c'est-à-dire un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CPIVM doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la CPIVM n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du Régime. Les cotisations sont donc comptabilisées comme charges au cours de l'année durant laquelle les employés ont rendu leurs services et représentent l'obligation totale de la CPIVM au titre des rentes de retraites.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des passifs qui peuvent se concrétiser lorsqu'un ou des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si l'événement à venir est susceptible de se produire ou s'il ne se produit pas, et s'il est possible d'évaluer raisonnablement la perte, un passif estimatif est comptabilisé et porté en charges. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou d'estimer raisonnablement un montant, l'éventualité est publiée dans les notes afférentes aux états financiers.

Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources financières découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir. Pour la CPIVM, ces droits comprennent les contrats de location.

Comptabilisation des produits

Les produits tirés du péage sont comptabilisés lorsque les droits de péage sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage. Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés selon les contrats de location. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits tirés des cartes de débit pour péage, des billets de péage, des contrats de location, et des permis portant sur des services qui n'ont pas été rendus sont reportés et comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits du péage associés aux soldes de carte de débit pour péage qui remontent à plus de 10 ans et qui n'ont toujours pas été utilisés sont comptabilisés comme des produits du péage. Les produits tirés de billets de péage qui ne sont pas encore rachetés à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme produits de péage en fonction du taux moyen de rachat indiqué par les soldes des exercices précédents.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Financement public

Les transactions de financement public sont comptabilisées à titre de produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations de transfert entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les prélèvements relatifs au financement public approuvé qui n'ont pas été reçu à la fin de l'exercice sont présentés au poste de financement public à recevoir.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Excédent annuel

Selon l'accord de coentreprise, l'excédent annuel doit être réparti également entre la SPFL et la GLS.

Instruments financiers

La CPIVM détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés par la CPIVM conformément à des critères précis indiqués ci-dessous et décrits à la note 15. La CPIVM ne se livre pas à des activités spéculatives et elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leurs classifications telles que présentées ci-après.

- La CPIVM a choisi d'évaluer les placements à leur juste valeur afin qu'ils correspondent à la façon dont ils sont évalués et gérés.
- Tous les autres actifs financiers et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Tous les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur. La nature des données utilisées pour établir l'évaluation de la juste valeur détermine leur classement. Le classement est détaillé ci-après.

- Niveau 1 — Cours sur des marchés actifs pour des actifs identiques.
- Niveau 2 — Cours pour actifs semblables, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables.
- Niveau 3 — Une ou plusieurs données d'entrée importantes utilisées dans une technique d'évaluation de la juste valeur juste de l'instrument sont non observables.

Conversion de devises

Les transactions libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux en vigueur au moment où les transactions sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises sont convertis en fonction du taux en vigueur à la fin de chaque exercice financier.

Les gains et les pertes réalisés résultant de la conversion des devises sont présentés dans l'état des résultats.

Incertitude relative aux évaluations

Pour produire les états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges de la période de déclaration. La durée estimative de vie utile des immobilisations corporelles, la valeur comptable des frais à payer, les obligations liées à l'évaluation des avantages sociaux futurs et les éventualités sont les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

Services fournis ou reçus gratuitement

La CPIVM offre le passage gratuit aux membres des Premières Nations, aux personnes admissibles dans le cadre des programmes économiques incitatifs de libre passage pour les Premières Nations et aux membres de certains organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De plus, la CPIVM reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Trésorerie	593 252 \$	1 178 042 \$
Équivalents de trésorerie	-	1 217 029
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>593 252 \$</u>	<u>2 395 071 \$</u>

4. FINANCEMENT PUBLIC ET FINANCEMENT PUBLIC À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Financement public à recevoir	1 776 \$	202 254 \$
— Canada		
Financement public à recevoir — États-Unis	137 046	-
Total du financement public à recevoir	<u>138 822 \$</u>	<u>202 254 \$</u>

La Corporation a comptabilisé un financement public de 1 186 847 \$ (1 667 341 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022), 1 172 057 \$ pour compenser le manque à gagner (1 658 901 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022) et 14 790 \$ correspondant à l'amortissement des immobilisations corporelles (8 440 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022).

Financement du gouvernement des États-Unis — Le gouvernement fédéral américain, par l'entremise de sa loi des crédits consolidés pour l'exercice financier 2022, a accordé du financement à la GLS, dont une partie allant jusqu'à 1 500 000 \$ US a été transférée à la CPIVM au cours de l'exercice 2022-2023 afin de compenser le déficit d'exploitation en raison de la COVID-19. De ce montant, 1 172 057 \$ CA ont été comptabilisés dans l'état des résultats pour couvrir la part du manque à gagner, et le financement a été fourni en US avec des paiements en espèces d'un montant total de 860 139 \$ US.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

4. FINANCEMENT PUBLIC ET FINANCEMENT PUBLIC À RECEVOIR (suite)

Financement du gouvernement du Canada — Dans le cadre de la *Loi n° 3 sur les crédits*, 2022-2023, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 5 303 000 \$ pour assurer l'exploitation continue de l'ensemble du portefeuille de ponts, y compris la CPIVM. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la baisse des produits de la CPIVM en raison de la réduction notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions de déplacement transfrontalier liées à la COVID-19. Le financement public pour les immobilisations corporelles de la CPIVM est transféré à la CPIVM sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles, car habituellement, les partenaires financent les immobilisations corporelles annuellement sur la base des taux d'amortissement. Au cours de l'exercice, 14 790 \$ (8 440 \$ en 2022) ont été comptabilisés.

En 2021-2022, dans le cadre de la *Loi n° 1 sur les crédits*, 2021-2022 et de la *Loi n° 2 sur les crédits*, 2021-2022, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 11 407 000 \$ pour assurer l'exploitation sécuritaire continue en 2021-2022 de l'ensemble des ponts, y compris la CPIVM, ainsi que 7 090 000 \$ pour des projets d'immobilisations. En ce qui concerne la CPIVM, la SPFL a demandé un financement de 1 658 901 \$ qui a été transféré à la CPIVM pour compenser le manque à gagner, et aucun montant n'a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations.

Ni l'un ni l'autre des partenaires n'est tenu de rembourser les montants de financement public reçus au cours de l'exercice courant ou dans une année subséquente si la CPIVM dégage un excédent annuel.

5. MONTANT À PAYER AUX PARTENAIRES

Selon l'accord de coentreprise, l'excédent annuel doit être réparti également entre la SPFL et la GLS. De plus, les intérêts gagnés sur le financement détenu en comptes d'épargne à intérêts élevés sont crédités à la SPFL et à la GLS selon leur part respective du solde du montant à payer aux partenaires. Enfin, les principales réparations et améliorations engagées pour assurer la fiabilité du pont du chenal sud et les améliorations apportées aux immobilisations du pont du chenal nord sont payées par les propriétaires en vertu d'un système de bons de commande qui précise les pourcentages qui leur sont attribués.

Le montant à payer aux partenaires porte intérêt à un taux qui varie entre 0,00 % et 3,87 % (entre 0,00 % et 0,11 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2022), et il est payable à vue. La valeur comptable s'approche de sa juste valeur. Au 31 mars 2023, les partenaires ont demandé qu'un montant de 1 070 000 \$ soit réinvesti en améliorations aux immobilisations (comprises dans les travaux effectués pour le compte des partenaires) à être entreprises au cours du prochain exercice (933 804 \$ au 31 mars 2022). La part des travaux de la SPFL s'élève à 366 200 \$ (309 617 \$ au 31 mars 2022) et la part de la GLS s'élève à 703 800 \$ (624 187 \$ au 31 mars 2022).

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

5. MONTANT À PAYER AUX PARTENAIRES (suite)

La SPFL fournira des fonds supplémentaires afin de réduire l'écart entre les améliorations aux immobilisations demandées et sa part du solde à payer aux partenaires, puisqu'il est nécessaire de conserver 250 000 \$ du solde à payer aux partenaires par la SPFL comme fonds de roulement de la CPIVM. Au 31 mars 2023, il n'y a aucun montant à recevoir de la contribution des partenaires (53 400 \$ compris dans la contribution à recevoir au 31 mars 2022).

Le solde dû à la SPFL et à la GLS est calculé comme suit :

	SPFL		GLS		Total	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dette nette, début d'exercice	250 000 \$	492 336 \$	1 316 210 \$	2 974 961 \$	1 566 210 \$	3 467 297 \$
Intérêts crédités	-	-	22 536	2 819	22 536	2 819
Allocation de l'excédent d'exploitation annuel	-	-	-	-	-	-
Contributions des partenaires	232 295	539 576	-	-	232 295	539 576
	482 295	1 031 912	1 338 746	2 977 780	1 821 041	4 009 692
Intérêts versés	-	-	-	-	-	-
Travaux effectués au nom des partenaires	232 295	781 912	493 626	1 661 570	725 921	2 443 482
	232 295	781 912	493 626	1 661 570	725 921	2 443 482
Dette nette, fin d'exercice	250 000 \$	250 000 \$	845 120 \$	1 316 210 \$	1 095 120 \$	1 566 210 \$

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Absences rémunérées et indemnités de départ

Les employés de la CPIVM cumulent des congés de maladie sans droit acquis à raison de 15 jours par année et peuvent également être admissibles aux congés d'invalidité de longue durée. La CPIVM comptabilise le coût des futurs congés de maladie, des congés d'invalidité de longue durée et d'autres indemnités de départ en fonction des probabilités que les employés les utilisent, lesquelles varient de 0 % à 100 %. Les probabilités d'utilisation de ces congés sont établies en fonction de l'historique d'utilisation des groupes d'employés et tiennent compte de la santé des employés.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées, début d'exercice	267 210 \$	409 030 \$
Coût des services rendus	2 388	4 907
Avantages sociaux versés	(28 830)	(146 727)
Obligation au titre des prestations constituées, fin d'exercice	240 768 \$	267 210 \$

b) Prestations de retraite

Selon le Régime de pension de retraite de la fonction publique, le président du Conseil du Trésor du Canada a établi le montant des cotisations de l'employeur sur un multiple de la cotisation exigée des employés. La CPIVM verse des cotisations égales à celles des employés, ce qui représente un montant totalisant 103 154 \$ (105 766 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022).

La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent en général pendant une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation.

**LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE
MARITIME, LTÉE**
Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>Coûts</i>	Véhicules et équipement	Bâtiments	Travaux en cours	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} avril 2021	1 079 323 \$	976 369 \$	16 501 \$	2 072 193 \$
Acquisitions	-	-	-	-
Radiations	-	-	-	-
Transferts	16 501	-	(16 501)	-
Solde de clôture au 31 mars 2022	1 095 824	976 369	-	2 072 193
Acquisitions	170 745	-	-	170 745
Radiations	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-
Solde de clôture au 31 mars 2023	1 266 569	976 369	-	2 242 938
Amortissement				
Solde d'ouverture au 1^{er} avril 2021	857 792	802 405	-	1 660 197
Amortissement	56 010	9 789	-	65 799
Radiations	-	-	-	-
Solde de clôture au 31 mars 2022	913 802	812 194	-	1 725 996
Amortissement	61 612	9 790	-	71 402
Radiations	-	-	-	-
Solde de clôture au 31 mars 2023	975 414	821 984	-	1 797 398
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	291 155 \$	154 385 \$	- \$	445 540 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	182 022 \$	164 175 \$	- \$	346 197 \$

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

8. UTILISATION DU PONT

Le passage est gratuit pour les membres des Premières Nations, pour les personnes admissibles dans le cadre des programmes économiques incitatifs de libre passage pour les Premières Nations et pour les membres de certains organismes gouvernementaux. Cela représente environ 80 % des passages pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (environ 90 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2022). Le pourcentage pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 31 mars 2022 est nettement plus élevé que les taux historiques d'environ 70 % en raison des restrictions imposées sur les déplacements liées à la COVID-19, ce qui a entraîné une forte diminution de la perception de droits de péage.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La CPIVM a pris des engagements à l'égard d'un contrat de location, d'élimination des déchets, d'achat de matériel et d'inspections du pont totalisant 1 239 544 \$ (1 478 245 \$ au 31 mars 2022). La valeur contractuelle à payer au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants se détaille comme suit :

<i>Exercices financiers</i>	<i>Valeur des contrats à payer</i>
2023-2024	133 988 \$
2024-2025	105 556 \$
2025-2026	100 000 \$
2026-2027	100 000 \$
2027-2028	100 000 \$
Après 2027-2028	700 000 \$

10. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont les droits aux ressources financières découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir.

La CPIVM, par l'entremise de la SPFL et de la GLS, a conclu des contrats de location avec des fournisseurs de services publics pour des terrains en sol canadien et en sol américain. Le contrat de location du terrain canadien est entré en vigueur en décembre 2011 pour une période de 20 ans se terminant en novembre 2031. Le loyer de base établi en 2011 est soumis chaque année à une indexation des prix à la consommation et le paiement est dû chaque année, en décembre, pour l'année qui suit. Le loyer actuel est de 88 931 \$ pour la période débutant en décembre 2022 et se terminant en novembre 2023 (83 191 \$ pour la période débutant en décembre 2021 et se terminant en novembre 2022). Conformément au contrat de location, le bailleur ou le preneur peut résilier le contrat en avisant l'autre partie par écrit au moins 18 mois avant l'échéance du contrat. Au 31 mars 2023, aucun avis écrit n'avait été fourni par quiconque.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

10. DROITS CONTRACTUELS (suite)

Un contrat de location du terrain américain comparable a été renouvelé en juin 2018, pour une durée de cinq ans se terminant en juin 2023. Le loyer de base est également soumis chaque année à une indexation des prix à la consommation et le paiement est dû chaque année en décembre pour l'année qui suit. Le loyer actuel est de 71 127 \$ US (91 519 \$ CA) pour la période commençant en juillet 2022 et se terminant en juin 2023 (66 747 \$ US ou 83 191 \$ CA pour la période allant de juillet 2021 à juin 2022). En vertu du contrat de location, le bailleur ou le preneur peut résilier le contrat en avisant l'autre partie par écrit au moins 12 mois avant l'échéance du contrat. Au 31 mars 2023, aucun avis écrit n'avait été fourni par quiconque.

11. ÉVENTUALITÉS

La SPFL est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale la CPIVM et l'État quant à son mandat au pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 M\$, sous réserve de la prise en compte des droits de péage et des produits tirés du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mandataires et, dans le cadre de cette réclamation, sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de l'État. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre l'État, cette instance ayant préséance. Les parties impliquées dans la réclamation négocient activement et, si la réclamation était acceptée, elle pourrait réduire la durée de vie utile de certaines immobilisations corporelles.

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM peut devenir demanderesse ou défenderesse ou devenir partie prenante dans certaines réclamations ou poursuites en cours. Au 31 mars 2023, il n'y avait aucune réclamation à l'égard de la CPIVM.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

12. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La CPIVM est liée à la SPFL et à la GLS, puisque ces deux entités se partagent le contrôle de la CPIVM. Par conséquent, la CPIVM est liée aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, car, en fin de compte, ces deux gouvernements contrôlent la SPFL et la GLS. La CPIVM transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Toutes les transactions entre apparentés, sauf les transactions indiquées ci-dessous, sont évaluées à leur juste valeur dans les états financiers.

La CPIVM permet à certains organismes gouvernementaux d'utiliser gratuitement le pont. De plus, la CPIVM reçoit gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services sont offerts sans frais et ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Les principaux membres de la direction sont les suivants : le directeur du pont, les membres du Conseil d'administration et leur famille immédiate. Il n'y a aucune transaction importante entre apparentés effectuée avec ces personnes.

13. CLASSEMENT DÉTAILLÉ DES CHARGES SELON LE TYPE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Salaires et avantages sociaux	2 019 560 \$	1 762 063 \$
Matériaux et autres services	738 279	636 957
Services professionnels	381 327	309 417
Assurance	214 954	191 391
Frais de location du bâtiment de péage	100 000	100 000
Amortissement	71 402	65 799
Perte de change	31 552	-
Frais d'intérêts	22 536	2 819
Charges recouvrées	(986)	(4 626)
Total des charges	<u>3 578 624 \$</u>	<u>3 063 820 \$</u>

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

14. ÉCART BUDGÉTAIRE

La budgétisation des produits tirés du péage reposait sur les restrictions en place et sur les volumes résultant de la COVID-19. En cours d'exercice, les volumes ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, en partie en raison de l'augmentation des déplacements vers l'île de Cornwall et de l'assouplissement des restrictions à la frontière. Les produits tirés du péage restent considérablement inférieurs aux volumes habituels antérieurs à la pandémie, ce qui nécessite un financement public (comme indiqué à la note 4). De plus, la CPIVM effectue un suivi constant des charges d'exploitation afin de s'assurer que seules les charges nécessaires sont engagées au cours de l'exercice, et qu'elles sont inférieures au budget.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la CPIVM comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les placements, les créditeurs et les frais à payer, les dépôts des clients et le montant à payer aux partenaires. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur échéance imminente.

La direction estime que la CPIVM n'est pas exposée à des risques importants de crédit, de taux d'intérêt, de taux change ou de liquidités résultant de ces instruments financiers.

Risque lié au crédit — Le risque lié au crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations envers l'autre partie.

La CPIVM s'expose à un risque lié au crédit sur la trésorerie, sur les équivalents de trésorerie et sur les placements. La valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière représente le montant maximal du risque lié au crédit auquel la Corporation est exposée. Afin de réduire ce risque, la CPIVM ne traite qu'avec des membres de Paiements Canada et investit dans des placements hautement liquides.

La CPIVM s'expose également à un risque lié au crédit sur les créances de parties non liées et sur les placements. L'exposition maximale au risque lié au crédit de la CPIVM au 31 mars 2023 s'élevait à 753 039 \$ (40 090 \$ au 31 mars 2022). Au total, 4 814 \$ (4 932 \$ au 31 mars 2022) des créances sont en souffrance, mais ne sont pas dépréciées. Les débiteurs excédant 30 jours sont considérés comme étant en souffrance.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Sur la base d'une analyse précise des débiteurs, et compte tenu de la connaissance de la CPIVM de la situation financière de ses clients, aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée à la fin de l'exercice (néant au 31 mars 2022). Afin de réduire davantage ce risque, la politique de crédit de la CPIVM exige que les clients fournissent un dépôt ne portant pas intérêt compris entre un et deux mois de transits, ou un minimum de 300 \$. Au 31 mars 2023, le solde des dépôts de garantie s'élevait à 52 309 \$ (60 517 \$ au 31 mars 2022).

Risque lié au taux d'intérêt — Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché.

La CPIVM s'expose au risque lié au taux d'intérêt de ses équivalents de trésorerie et de ses placements ainsi qu'à son obligation de payer les intérêts sur les soldes dus aux partenaires. La CPIVM gère ce risque en établissant les intérêts versés aux partenaires sur les intérêts réels perçus sur les placements ou les équivalents de trésorerie. Les placements détenus par la Corporation au 31 mars 2023 portent intérêt à 3,87 % et viennent à échéance en juillet 2023 (les équivalents de trésorerie portaient intérêt à 0,45 % pour l'exercice terminé au 31 mars 2022).

Risque lié au taux de change — Le risque lié au taux de change est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux de change.

La CPIVM exerce ses activités à l'échelle internationale et s'expose à des risques liés au taux de change découlant principalement de la perception de droits de péage en dollars américains. La CPIVM gère ce risque en rajustant périodiquement les droits de péage américains en fonction du taux canadien et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens de façon régulière.

Au cours de l'exercice, la CPIVM a enregistré 347 495 \$ US de revenu total (181 099 \$ US pour l'exercice terminé le 31 mars 2022) et des charges de 26 803 \$ US (16 884 \$ US pour l'exercice terminé le 31 mars 2022). Une variation de 5 % du taux de change moyen au cours de l'exercice est considérée comme non significatif.

À la fin de l'exercice, la CPIVM détenait 20 255 \$ en fonds américains (34 057 \$ US au 31 mars 2022). Une variation de 5 % du taux de change au 31 mars 2023 est considérée comme non significatif.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les crédits annuels du Congrès américain sont payés en dollars US. Tout écart entre le montant demandé et le montant reçu est compris dans le gain ou la perte de change, et est compris dans la demande de crédits du mois suivant. A la fin de l'exercice, le solde à recevoir est de 100 312 \$ US ou 137 046 \$ CA. Une variation de 5 % du taux de change au 31 mars 2023 est considérée comme non significatif.

Risque lié aux liquidités — Le risque lié aux liquidités est le risque que la CPIVM soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance.

Comme résumé à la note 5, la SPFL a demandé qu'un montant de 366 200 \$ (309 617 \$ au 31 mars 2022) soit réinvesti en améliorations d'immobilisations durant l'exercice à venir au cours duquel la SPFL investira un montant correspondant à l'écart entre le solde du montant à payer aux partenaires, rajusté par le fonds de roulement non réparti dans la CPIVM et les améliorations d'immobilisations. La GLS a demandé qu'un montant de 703 800 \$ soit réinvesti en améliorations aux immobilisations au cours de l'exercice à venir (624 187 \$ au 31 mars 2022).

Selon les estimations de la direction, les échéances des passifs financiers de la CPIVM au 31 mars 2023, sont les suivantes :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an	Total
Créditeurs et frais à payer ¹	309 828	\$ 16 951	\$ -	\$ 326 779
Dépôts des clients	52 309	-	-	52 309
Montant à payer aux partenaires ²	-	\$ 703 800	\$ 391 320	1 095 120

¹ Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent un montant de 58 529 \$, payable à un seul propriétaire, pour couvrir les charges d'exploitation de la CPIVM (33 380 \$ en 2022).

² Le risque lié aux liquidités de la CPIVM tient au fait que le montant à payer aux partenaires est remboursable à vue. La CPIVM gère ce risque en exigeant des partenaires une lettre d'intention stipulant les montants qu'ils prévoient de retirer ou de réinvestir à court terme.

16. RÉORGANISATION

En décembre 2013, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013* autorisant la réorganisation de certaines sociétés d'État chargées de la gestion de ponts internationaux franchissant des cours d'eau entre la province de l'Ontario et les états de New York et du Michigan. La réorganisation devait entraîner la fusion de la CPIVM avec la SPFL. Actuellement, on ne prévoit aucune fusion de la CPIVM avec la SPFL, car le propriétaire américain a exprimé des inquiétudes quant à tout projet de fusion. Toutefois, des discussions sont en cours entre Transports Canada et le Michigan Department of Transportation concernant de possibles modifications aux responsabilités

**LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE
MARITIME, LTÉE**
Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

des propriétaires et à la structure de gouvernance du pont international de la voie maritime.
La CPIVM poursuit actuellement ses activités en tant que filiale de la SPFL.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Notes afférentes aux états financiers

(en dollars canadiens)

17. PANDÉMIE DE COVID-19 ET ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Les effets de la COVID-19 ont considérablement diminué les sources de produits de la Corporation depuis mars 2020. Ces sources de produits ont partiellement rejoint les niveaux antérieurs à la pandémie. Tout au long de la pandémie, le trafic commercial a toujours pu franchir librement la frontière, en raison du transit de biens essentiels. Cependant, le trafic passager a considérablement diminué et continue d'être nettement inférieur au trafic antérieur à la pandémie. Au 1^{er} avril 2022 et au 1^{er} octobre 2022, bon nombre des restrictions ont été assouplies ou levées au Canada. Actuellement, la seule restriction qui subsistait et qui est restée inchangée tout au long de l'exercice 2022-2023 était la preuve vaccinale contre la COVID-19 pour entrer aux États-Unis. Après la fin de l'exercice, l'obligation vaccinale pour entrer aux États-Unis a été levée le 11 mai 2023.

La SPFL, par l'entremise du gouvernement du Canada, a obtenu un financement pour l'exercice 2023-2024 afin de soutenir la poursuite des activités et l'acquisition d'immobilisations à la CPIVM. Le plan de dépenses et le budget principal du gouvernement du Canada pour 2023-24 comprennent un montant alloué à la SPFL, dont une partie devrait être transférée à la CPIVM pour soutenir la poursuite des opérations et l'acquisition d'immobilisations. Ce financement doit être officiellement autorisé dans le cadre de la *Loi sur les crédits* en juin 2023.

La Corporation a examiné l'incidence de la COVID-19 sur l'évaluation de ses actifs au 31 mars 2023, et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucune réduction de valeur n'est requise.

Après le 31 mars 2023, la CPIVM a conclu des engagements contractuels totalisant 496 251 \$ pour les inspections du pont.